



CONSEIL DE QUARTIER

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la cinquième réunion du conseil d'administration du Conseil de quartier du Vieux-Limoilou, tenue le **mercredi 16 septembre 2020** à 19 h, à huis clos, au moyen de la plateforme Zoom.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote

M. Raymond Poirier	Président
M ^{me} Julie Moffet	Vice-présidente
M. Pascal Marier-Dionne	Secrétaire
M ^{me} Isabelle Lussier	Administratrice
M. Ghislain Hudon	Administrateur
M ^{me} Marjorie Ramirez	Administratrice
M. Michaël Gosselin	Administrateur
M. Sébastien Lachance	Administrateur

ABSENCES :

M. Martin Claveau	Trésorier
-------------------	-----------

IL Y A QUORUM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

M ^{me} Anne Pelletier	Conseillère en consultations publiques Arrondissement de La Cité-Limoilou
M. Ghislain Breton	Chef d'équipe en Aménagement et en environnement à la Ville de Québec
M ^{me} Suzanne Verreault	Conseillère municipale du district de Limoilou

En raison de la pandémie, les membres du conseil de quartier ont participé à une visioconférence à huis clos. Aussi, outre les personnes mentionnées, personne n'a assisté à la rencontre du 16 septembre 2020.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée 19 h
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour 19 h 01
3. **Demande d'opinion - Escaliers en marge avant et tablier de manœuvre**
Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme règlement sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier du Vieux-Limoilou en regard de l'empiétement d'un escalier en cour avant et de l'aménagement d'un tablier de manœuvre, R.C.A.1V.Q. 398 19 h 05
4. **Présentation de la Ville de Québec sur les ruelles de Limoilou** 19 h 50
5. Adoption du procès-verbal du 19 février et du 17 juin 2020 20 h 20
6. Période d'échange avec la conseillère municipale 20 h 30
7. Période de questions et de commentaires du public 20 h 45
8. Période d'échange, d'information et de suivi comités externes du conseil de quartier 21 h
 - Comité-conseil de l'étude sur la qualité de l'air dans la basse-ville
 - Comité de vigilance des activités portuaires du Port de Québec
 - Comité cohabitation Port-Communauté
 - Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles
 - Comité de bon voisinage du Réseau de transport structurant
 - Table de concertation Vélo des conseils de quartier
9. Résolution concernant l'église Saint-Charles-de-Limoilou 21h 20
10. Fonctionnement du conseil de quartier 21h 35
 - Correspondance et communications
 - Finances et trésorerie
 - Adoption du rapport annuel 2019 du conseil de quartier
 - Précisions sur l'AGA le 21 octobre 2020
11. Divers 21h45
 - Promotion de l'AGA
 - Suivi- Projet de bac à jouets en libre-service au parc Ferland
 - Suivi- Projet de journée de l'arbre dans le Vieux-Limoilou
 - Consultations publiques sur la politique de participation citoyenne
12. Levée de l'assemblée 22 h

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 19 h 03. M. Raymond Poirier souhaite la bienvenue aux membres. Il les invite à utiliser l'onglet clavardage pour manifester leur désir de prendre la parole.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Raymond Poirier fait la lecture de l'ordre du jour. À la demande de M. Pascal Marier-Dionne, les membres conviennent d'ajouter à l'ordre du jour un point concernant la mise à jour du projet Saint-François d'Assise.

SUR PROPOSITION DE M. RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MME JULIE MOFFET, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier d'adopter l'ordre du jour de la rencontre du 16 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. Demande d'opinion - Escaliers en marge avant et tablier de manœuvre

Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme règlement sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier du Vieux-Limoilou en regard de l'empiètement d'un escalier en cour avant et de l'aménagement d'un tablier de manœuvre, R.C.A.1V.Q. 398

Les membres peuvent consulter le rapport de cette demande d'opinion à l'annexe 1 du procès-verbal. Mme Anne Pelletier mentionne que la demande d'opinion a été soumise à une consultation écrite. C'est de cette manière que les citoyens ont pu s'exprimer sur le sujet de la soirée.

4. Présentation de la Ville de Québec sur les ruelles de Limoilou

M. Ghislain Breton, chargé de projet à la Ville de Québec, vient présenter aux membres l'appel à projets de verdissement des ruelles de Limoilou. Le représentant mentionne d'abord que la municipalité a voulu simplifier les démarches des citoyens, notamment en regroupant sur un même site Web toutes les ressources dont peuvent profiter locataires et propriétaires. Un guide a aussi été mis au point à l'attention des citoyens désireux d'entreprendre un projet. Celui-ci traite, notamment :

- Des objectifs de l'appel à projets (favoriser le bon voisinage, verdir le secteur);
- Du territoire d'application;
- Des critères d'admissibilité (autorisations et signatures requises, organisations capables d'accompagner les citoyens, etc.);
- Les plans d'aménagement, aménagements, matériaux et plantations privilégiées et autorisées;

- Des détails du programme (subventions pouvant être offertes, temps accordé pour réaliser un projet de verdissement, dépenses admissibles, etc.);
- Des éléments pris en considération lors de l'analyse des projets (choix des végétaux, matériaux de construction utilisés, engagement des citoyens, etc.);
- Des démarches à faire pour proposer un projet à la Ville (à n'importe quel moment de l'année).

À une question de M. Raymond Poirier, M. Ghislain Breton répond que c'est dans le but d'améliorer la qualité de vie des résidents et d'encourager l'agriculture urbaine que le projet a été développé, plutôt que dans le but d'améliorer les infrastructures. Les citoyens peuvent, grâce au programme, profiter des services, par exemple, d'un architecte paysagiste ou d'un organisme capable de proposer un plan de verdissement de base, mais pas d'un entrepreneur. Mme Suzanne Verreault ajoute qu'à la différence du grand programme de verdissement, auquel seuls les propriétaires riverains peuvent avoir accès, l'appel à projets veut permettre aux citoyens d'animer leur ruelle, de la verdir, d'y faire de menus travaux.

À une question de M. Sébastien Lachance, M. Ghislain Breton mentionne que l'aspect *entretien des équipements* n'est pas inclus dans le programme. Mme Suzanne Verreault rappelle que la Ville, en créant l'appel à projets, a répondu à une demande des citoyens qui commençaient même déjà à verdir eux-mêmes leur ruelle.

Mme Julie Moffet veut féliciter la Ville pour la mise sur pied de cet appel à projets. Elle propose que la portion du document concernant l'obtention, par les citoyens, de l'accord du propriétaire de la ruelle dont le projet fait l'objet, de même que celle en lien avec les potagers, soient respectivement précisée, puis mise en valeur. La vice-présidente se demande également si la municipalité invitera les citoyens à choisir arbres et plantes en fonction des contraintes de leur ruelle (fils électriques, etc.) M. Breton prend note de ce commentaire.

Mme Suzanne Verreault mentionne que cette nouvelle mesure répond à une demande des citoyens de profiter d'un programme de verdissement plus léger, moins administratif.

5. Adoption du procès-verbal du 19 février et du 17 juin 2020

L'adoption des procès-verbaux est remise à la prochaine séance du conseil de quartier.

6. Période d'échange avec la conseillère municipale

Mme Isabelle Lussier s'interroge quant au titre de rue partagée qui a récemment été attribué à la 8^e Rue pour l'été. Mme Suzanne Verreault mentionne qu'il s'agit d'un projet émanant de la Ville. Les limites de vitesse des rues partagées ont été entre autres diminuées afin que piétons et cyclistes puissent y circuler de manière sécuritaire. Le projet pourrait être reconduit, en 2021.

Mme Julie Moffet pense que le conseil de quartier pourrait demander à la Ville des aménagements temporaires pour la 4^e Avenue, quoique des aménagements permanents seront installés. La vice-présidente se demande aussi pourquoi des arbres dont la cime, un jour, touchera aux fils électriques y ont été plantés considérant qu'il en coûte cher à la municipalité, chaque année, d'élaguer ceux qui sont trop hauts. Mme Moffet mentionne enfin qu'il pourrait être intéressant d'élargir l'appel à projets de verdissement aux toits des bâtiments. C'est en s'attaquant à la trame grise que les îlots de chaleur pourront être combattus.

Mme Suzanne Verreault invite les administrateurs, s'ils le jugent nécessaire, à rédiger une résolution afin que la 4^e Avenue soit aménagée temporairement. La conseillère rappelle que l'appel à projets veut, certes, promouvoir le verdissement, mais aussi améliorer la qualité de vie des citoyens. Elle mentionne que la majorité des bâtiments de Limoilou ont des toitures blanches. Plusieurs citoyens, d'ailleurs, les aménagent.

M. Pascal Marier-Dionne, qui réfléchit à la sécurité routière, pense que la sensibilisation, si elle a sa place dans le processus de partage de la route, ne représente qu'une partie de la solution. Mme Marjorie Ramirez partage son avis. Elle pense que la surveillance policière, entre autres sur la 4^e Avenue, pourrait être accrue. Mme Suzanne Verreault explique que les secteurs plus dangereux seront effectivement plus surveillés. Des radars seront aussi ajoutés.

À la demande de M. Raymond Poirier, Mme Suzanne Verreault se renseignera quant à la fréquence du nettoyage des rues, diminuée récemment.

Mme Suzanne Verreault acheminera à Mme Geneviève Hamelin la demande de Mme Isabelle Lussier et de ses collègues en lien avec la sécurité piétonne du secteur de la haute-ville, où elle travaille. La conseillère met en lumière la complexité de la démarche de modification de la signalisation, qui nécessite entre autres études et analyses. Elle invite Mme Isabelle Lussier à lui faire parvenir sa demande de bonification de la signalisation sur la 1^{re} Avenue, près de la 5^e Rue.

Mme Suzanne Verreault fera parvenir aux membres une réponse à leurs questionnements relativement au trou d'eau de la 1^{re} Avenue, près de la 5^e Rue.

7. Période de questions et de commentaires du public

M. Édouard Charbonneau, de l'école Saint-Fidèle, se fait représentant d'un groupe de jeunes citoyens déplorant le manque de skateparks permettant la pratique de la trottinette dans le quartier. Il mentionne que contrairement aux autres skateparks de la ville, celui du parc Victoria, lui, semble fermé à ce sport. M. Charbonneau et ses compagnons de l'école Saint-Fidèle, qui constatent que le skatepark Victoria est, par ailleurs, tout particulièrement sécuritaire, aimeraient que ce règlement change. Aussi, ils ont rédigé, à l'attention de la municipalité, une pétition expliquant et appuyant leur requête. Plusieurs amateurs de trottinette ont signé le document.

Mme Suzanne Verreault félicite M. Charbonneau et son groupe pour cette démarche. Elle mentionne qu'elle a acheminé la lettre à l'équipe des loisirs de la Ville de Québec. Elle en fera d'ailleurs le suivi dès demain. À une question de Mme Suzanne Verreault, M. Charbonneau répond que le skatepark Brébeuf n'est pas adapté aux trottinettes.

Une citoyenne et son conjoint déplorent le bruit généré par le bar *le Quartier de Lune*, mentionnant que plusieurs plaintes ont déjà été faites au 9-1-1, comme à la Ville. La situation est désolante, et le couple, à bout de ressources, pense même à déménager. Mme Suzanne Verreault fera part au commandant de police attitré au quartier du problème, de même que des nombreuses plaintes qui sont restées sans réponse.

Une citoyenne, Mme Carolanne Couture, aimerait obtenir un suivi des plus récents commentaires acheminés à la Ville par des citoyens inquiets de la sécurité des piétons et du non-respect des limites de vitesse, notamment près du cégep (4^e Rue, secteur de la 8^e Avenue, etc.). Mme Suzanne Verreault mentionne qu'elle a rencontré la directrice du cégep Limoilou, qui s'est montrée très ouverte à déployer une campagne de sensibilisation auprès des étudiants. La conseillère relancera la direction de l'établissement. Elle en profite pour mentionner que les limites de vitesse seront réduites. Plusieurs actions décrites dans le plan stratégique de sécurité routière seront également incessamment prises.

M. Raymond Poirier pense que la réflexion en lien avec la stratégie de sécurité routière devrait être poursuivie avec les citoyens. Un comité pourrait être formé, entre autres pour faire ressortir les enjeux de sécurité du quartier et penser à la manière dont pourrait être utilisé le budget du conseil.

8. Période d'échange, d'information et de suivi comités externes du conseil de quartier

- Comité-conseil de l'étude sur la qualité de l'air dans la basse-ville

Mme Jacquelyn Smith mentionne que la majeure partie des rencontres estivales du comité a été consacrée à la vulgarisation des plus récentes conclusions de l'étude.

- Comité de vigilance des activités portuaires du Port de Québec

Mme Marjorie Ramirez mentionne que le comité a pu apprendre l'arrivée en poste d'une nouvelle coordonnatrice, Mme Nadine Alain-Boulé, à la Santé publique. Il semble que les résultats des dernières analyses des données fixes ont pu être biaisés par la COVID. Les livrables devraient paraître en décembre 2020.

Mme Marjorie Ramirez explique que les membres ont reconnu, grâce à un questionnaire, la pertinence du comité. Leurs rencontres seront toutefois moins fréquentes. Le comité privilégiera les membres souhaitant s'impliquer à long terme.

Le comité voudrait :

- Analyser le plan de développement durable du port, et émettre des recommandations relatives à différents enjeux (évaluation des indicateurs de qualité de l'air, effets de la présence des bateaux de croisière qui utilisent des combustibles, etc.)
- Consulter les recommandations des organismes relativement au projet du port.

À une question de M. Raymond Poirier, Mme Marjorie Ramirez répond que l'équipe du port s'inspire des normes de qualité environnementales internationales, sans les suivre. En d'autres termes, elle en retire ce qu'elle veut. Certains locataires, selon elle, sont responsables au plan environnemental, alors que d'autres ne sont pas du tout certifiés.

Mme Isabelle Lussier s'interroge quant aux allergies desquelles ont été victimes plusieurs citoyens, cette année. Mme Suzanne Verreault mentionne que les représentants de la Santé publique pourront peut-être répondre à cette question. Elle ajoute que le dernier bilan du comité est disponible sur son site Web.

- Comité cohabitation Port-Communauté

En raison de l'absence de M. Martin Claveau, ce point est remis à la prochaine rencontre du conseil de quartier.

- Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles

Mme Suzanne Verreault mentionne que la première campagne d'échantillonnage a eu lieu. Les résultats de cette campagne seront présentés le 24 septembre prochain. Selon la conseillère, l'ajout de brûleurs aux fours a porté ses fruits. Le plan de mise en œuvre va bon train. Une campagne de participation citoyenne sera prochainement lancée. La Ville recrutera des citoyens désireux de contribuer au projet pilote de recyclage des résidus alimentaires.

- Comité de bon voisinage du Réseau de transport structurant

Une rencontre du comité aura bientôt lieu.

- Table de concertation Vélo des conseils de quartier

M. Michael Gosselin mentionne que plusieurs voitures se sont stationnées sur la piste cyclable de la 8^e Avenue durant l'été. Il semble qu'il y ait beaucoup de sensibilisation à faire par la Ville. Dans le cadre de ses réflexions sur la sécurité routière, le conseil pourra faire le point sur la situation du cyclisme dans le secteur.

9. Résolution concernant l'église Saint-Charles-de-Limoilou

M. Raymond Poirier mentionne que la Société historique de Limoilou, à la demande du comité, a pu rédiger la liste des éléments patrimoniaux d'intérêt pour le quartier.

M. Raymond Poirier propose une résolution aux membres, en amont d'une éventuelle vente de l'église Saint-Charles-de-Limoilou.

RÉSOLUTION 20-05-17 CONCERNANT LA VALEUR PATRIMONIALE DE L'ÉGLISE SAINT-CHARLES DE LIMOILOU

CONSIDÉRANT qu'actuellement aucun statut juridique ne protège l'église Saint-Charles de Limoilou;

CONSIDÉRANT que cette absence de statut, ainsi que les obligations qui lui sont associées, met à risque la conservation, la préservation et la mise en valeur du bâtiment de l'Église Saint-Charles de Limoilou, autant que le boisé centenaire situé à l'arrière de celui-ci;

CONSIDÉRANT que l'Église Saint-Charles de Limoilou est l'église la plus importante du quartier, entre autres parce qu'elle est estimée comme l'église mère de Limoilou - celle-ci a, en effet, donné naissance aux autres paroisses du quartier et, ainsi, elle est le témoin privilégié de l'histoire et de l'évolution du secteur;

CONSIDÉRANT que dans son rapport d'évaluation réalisé en 2014 à la demande de la Ville de Québec, le spécialiste du patrimoine Luc Noppens avait demandé à l'administration municipale de « citer cette église comme monument historique »;

CONSIDÉRANT que dans son évaluation du bâtiment, le Conseil du patrimoine religieux du Québec avait, pour sa part, souligné que « l'église Saint-Charles est tout à fait remarquable par la richesse et la qualité de son architecture et de ses ornements intérieurs » et qu'elle « représente certainement un héritage patrimonial unique en ce qui a trait à l'art religieux au Québec », en évoquant, entre autres éléments :

- Son aspect représentatif de l'architecture monumentale du Québec puisque, de style néo-roman, elle témoigne de la transition entre les traditions héritées du 19^e siècle et les formes plus modernes ayant caractérisé les années 1930;
- Son architecture extérieure remarquable, avec notamment une façade cantonnée de deux hautes tours asymétriques surmontées de flèches, l'utilisation de formes cintrées concernant ses portes et fenêtres, ou encore les colonnes lourdes et les volumineux chapiteaux qui encadrent le portail;

- Son architecture intérieure remarquable, en lien avec les dimensions de la nef et la hauteur de la voûte, le caractère massif du rez-de-chaussée renforcé par la rangée de piliers colossaux de faible hauteur, et sa voûte demi-cintrée rythmée par des arcades reposant sur 18 colonnes appuyées par des piliers monolithes en granit;
- Son chœur plus profond que dans la plupart des églises de l'époque, s'ouvrant par des arcades sur un déambulatoire étroit en accentuant l'élévation, venant la distinguer et souligner son originalité;

CONSIDÉRANT que dans son Répertoire du patrimoine bâti, la Ville de Québec donne la cote « Exceptionnelle » à la valeur patrimoniale globale du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la Société historique de Limoilou partage également cette sensibilité face à l'importance patrimoniale et historique du bâtiment, importance qui a été largement documentée par l'un de ses membres, Gilles Gallichan, dans son livre l'église Saint-Charles de Limoilou. Témoin d'histoire et chantier d'avenir, publié aux Éditions du Septentrion;

CONSIDÉRANT que la structure du bâtiment est en bon état suivant différentes études réalisées dans les dernières années;

CONSIDÉRANT qu'au fil des cinq dernières années, des citoyens et citoyennes du quartier Vieux-Limoilou se sont mobilisés afin de conserver et de mettre en valeur cette église, de façon à en faire un espace de rencontre et de germination de nouvelles idées, accessible à tous les résidents du quartier;

CONSIDÉRANT qu'une autre église du quartier Vieux-Limoilou, l'église Saint-François-d'Assise, a été démolie récemment - en 2019-2020 - et que les citoyens et citoyennes du secteur ne souhaitent pas voir disparaître un autre bâtiment de nature patrimoniale;

CONSIDÉRANT que toute éventuelle vente de l'église Saint-Charles de Limoilou par le Diocèse de Québec et la Fabrique paroissiale à un promoteur immobilier compromettrait grandement la préservation et la mise en valeur du bâtiment;

CONSIDÉRANT qu'une éventuelle démolition de l'Église Saint-Charles-de-Limoilou frapperait particulièrement l'identité collective du quartier.

CONSIDÉRANT l'importance du bâtiment sur l'organisation physique du quartier sur le plan urbain, notamment par la perspective visuelle importante qu'elle ferme dans l'axe de la 5e rue;

CONSIDÉRANT que la protection et la valorisation de l'église Saint-Charles de Limoilou sont des actions contribuant à la Vision du patrimoine 2027 de la Ville de Québec et sont ainsi en accord avec le mandat et la mission du conseil de quartier du Vieux-Limoilou;

De ce fait, et craignant les conséquences d'une éventuelle mise en vente du bâtiment, **SUR PROPOSITION DE M. RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MME MARJORIE RAMIREZ, IL EST RÉSOLU PAR** le conseil d'administration que :

- L'église Saint-Charles de Limoilou doit être préservée et protégée;
- Le conseil de quartier se mobilise afin d'amorcer des mesures visant à en assurer la sauvegarde et la pérennisation par toute action jugée nécessaire, dans le respect de son cadre d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Fonctionnement du conseil de quartier

- Correspondance et communications
- Finances et trésorerie

En septembre, le solde du compte du conseil était de 3593,50\$. Le conseil devra prendre une résolution, en novembre, portant sur la conservation du montant nécessaire pour l'organisation de la Journée de l'arbre.

RÉSOLUTION 20-02-18 CONCERNANT LE PAIEMENT DE LA SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

SUR PROPOSITION DE Raymond Poirier DÛMENT APPUYÉE PAR Pascal Marier-Dionne, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration d'autoriser le paiement de 85 \$ à Mme Jade Pelletier-Picard pour le secrétariat de rédaction de l'assemblée du conseil de quartier de septembre 2020, conditionnellement à la réception du document.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Adoption du rapport annuel 2019 du conseil de quartier

M. Raymond Poirier finalisera le rapport au courant des prochaines semaines. Les membres l'adopteront avant l'AGA.

- Précisions sur l'AGA le 21 octobre 2020

Mme Anne Pelletier mentionne que si l'AGA aura lieu virtuellement, celle-ci sera dûment promue, et ce, dans différents médias. Le conseil de quartier présentera les

conclusions de son rapport de recommandations lors de l'AGA. Les postes de MM Hudon et Poirier sont en élection, cette année.

11. Divers

- Promotion de l'AGA

M. Raymond Poirier propose que la tenue de l'AGA soit publicisée dans les radios communautaires.

- Suivi- Projet de bac à jouets en libre-service au parc Ferland

Le conseil de quartier n'a pas eu de nouvelles de ses demandes. Il relancera la Ville.

- Suivi- Projet de journée de l'arbre dans le Vieux-Limoilou

Mme Julie Moffet mentionne que la prochaine édition du projet pourrait avoir lieu au printemps, dépendamment des développements de la pandémie.

- Consultations publiques sur la politique de participation citoyenne

Mme Anne Pelletier rappelle que les citoyens peuvent, jusqu'au 15 octobre, déposer un mémoire ou s'inscrire aux séances de consultation. Les membres rédigeront un mémoire.

- Suivi du projet Saint-François-d 'Assise

M. Pascal Marier-Dionne mentionne que le projet Saint-François d'Assise devrait reprendre au printemps prochain. L'administrateur communiquera avec Action Limoilou afin de leur faire part des renseignements qu'il a récoltés.

12. Levée de l'assemblée

SUR PROPOSITION DE M. RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR M. PASCAL MARIER-DIONNE, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de lever l'assemblée à 10 h 10.

_____SIGNÉ

Raymond Poirier, Président

_____SIGNÉ

Pascal Marier-Dionne, Secrétaire

ANNEXE 1



Rapport de demande d'opinion

Service de l'interaction citoyenne

Mandaté : Conseil de quartier du Vieux-Limoilou		No de dossier : R.C.A.1V.Q. 398
1. Date, événement et lieu Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/> Consultation écrite LAU <input type="checkbox"/> Tenue le 16 septembre 2020, 19h en visioconférence.	2. Origine Conseil municipal <input type="checkbox"/> Conseil exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/> Mandat Direction générale <input type="checkbox"/>	3. Objet Adoption du <i>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier du Vieux-Limoilou en regard de l'empiètement d'un escalier en cour avant et de l'aménagement d'un tablier de manœuvre</i> , R.C.A.1V.Q. 398
4. Présences		
Membre avec droit de vote : Mmes Isabelle Lussier, Julie Moffet, Marjorie Ramirez MM. Raymond Poirier, Michaël Gosselin, Ghislain Hudon, Sébastien Lachance et Pascal Marier-Dionne.		
Membre absent : M. Martin Claveau		
Membre sans droit de vote : Mme Suzanne Verreault, conseillère du district électoral de Limoilou et membre du comité exécutif		
Personne-ressource : M. Sergio Avellan, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale		
Animation et préparation du rapport : Mme Anne Pelletier, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne		
5. Informations présentées		
<ul style="list-style-type: none"> • Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> et la <i>Politique de consultation publique de la Ville de Québec</i>. • Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la tenue de la consultation publique écrite. • Fiche de modification présentant le projet de modification réglementaire. • Mention que le projet de règlement R.C.A.1V.Q. 398 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. • Présentation du projet de règlement R.C.A.1V.Q. 398 par la personne-ressource. • Mme Anne Pelletier, conseillère en consultations publiques, a fait parvenir précédemment aux administrateurs du conseil de quartier les commentaires recueillis auprès de la consultation écrite obtenus depuis le 9 septembre, et ce jusqu'au 16 septembre 2020 inclusivement. 		

6. Recommandation du mandaté

À l'unanimité, il est recommandé au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier du Vieux-Limoilou en regard de l'empiétement d'un escalier en cour avant et de l'aménagement d'un tablier de manœuvre*, R.C.A.1V.Q. 398.

7. Options soumises au vote

8. Description des options

Option	Nombre de votes	
A. 0		Option A – Statu quo, soit recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande Option B – Accepter la demande, soit recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification Option C – Autre option en lien avec le projet de modification
B. 8		
C. 0		
Abstention	0	
Total	8	

9. Questions et commentaires du conseil d'administration

Un administrateur se dit favorable au projet de modification et à son assouplissement pour les quais de livraison. Pour lui, il y aura de plus en plus de livraisons réalisées avec de plus petits camions et même que les derniers kilomètres seront faits par des vélos-cargos et non par de gros camions de 12 pieds. Il veut promouvoir la livraison à vélo puisque cela simplifie la mobilité et qu'en plus, les camions plus petits n'ont pas besoin de grosses installations.

Une administratrice demande quel était l'esprit à l'époque de l'origine du règlement.

Le représentant de la Ville répond : La majorité des bâtiments construits au cours des dernières décennies n'ont pas d'escaliers extérieurs qui montent à plus de deux mètres de hauteur. En 2009, il y a une volonté de protéger le type d'architecture que l'on retrouve dans les quartiers Limoilou/Maizerets/Lairet, avec une réglementation particulière aux normes souples afin de laisser vivre le type architectural avec des escaliers extérieurs, typiques de ces quartiers. Cependant, cette norme devait être introduite zone par zone.

Pour le tablier de manœuvre, les camions arrivent habituellement dans des endroits où il y a de la place pour avoir un tablier. Or, avec le temps on réalise que certains quartiers plus anciens n'ont pas cet espace pour la livraison. Donc, il a été décidé d'adapter la réglementation à la particularité du quartier.

Le président fait la lecture des commentaires citoyens émis via la consultation écrite en ligne. Il demande des précisions sur leurs inquiétudes sur le passage du tramway sur la 1^{er} Avenue qui pourrait limiter la possibilité d'application du règlement et aussi sur les risques de congestion concernant les livraisons en façade.

Le représentant de la ville répond : Le Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI) de la Ville a prévu des débarcadères et de la signalisation afin de faciliter la livraison des marchandises des camions par la rue. Pour la 1^{er} Avenue, avec le passage du tramway, le Bureau de projet du réseau de transport structurant de concert avec le STMI auront peut-être à revoir la signalisation et aider les commerçants dans leur gestion des livraisons. Le projet de modification qui est proposé ne change rien à la situation actuelle. Il vient confirmer ce qu'il existe en ce moment où le tablier de manœuvre n'est pas obligatoire.

Pour la congestion routière causée par les livraisons, actuellement les camions sont déjà présents sur la voie de circulation et utilisent les débarcadères. Les commerçants s'ajustent et adoptent avec leurs fournisseurs différentes stratégies afin d'éviter la congestion, par exemple, en livrant avec de plus petits camions, à des heures variables, etc. Une grande partie de la solution provient des commerçants eux-mêmes. Le public présent n'a pas de question, proposition ou commentaire à ajouter sur la présentation de la modification.

10. Suivi recommandé

Transmettre à la direction de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et à la Division de la gestion territoriale

Approuvé par :

Signé

Raymond Poirier
Président
Conseil de quartier du Vieux-Limoilou 30
septembre 2020

Préparé par :

Signé

Anne Pelletier
Conseillère en consultations publiques
Service de l'interaction citoyenne
30 septembre 2020

